

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 9 décembre 2021**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle communautaire, le jeudi 9 décembre 2021 à 19 h et à laquelle étaient présents les conseillers : Rémi Faucher, Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Gilles Martin et Lorraine Demers, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absente : Marie Dubois

Madame Pascale Pelletier, secrétaire de direction, est également présente.

Nous procédons à l'enregistrement audio de la présente séance en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h

21-12-260

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE madame Pascale Pelletier soit nommée secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉ

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Louis-Georges Simard fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Modalité de fin d'emploi de la directrice générale et secrétaire-trésorière
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

21-12-261

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Modalité de fin d'emploi de la directrice générale et secrétaire-trésorière

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a informé la Municipalité de sa volonté de relever de nouveaux défis ;

ATTENDU QUE la volonté de la Municipalité de s'assurer des modalités de départ sur les normes applicables, le cas échéant ;

21-12-262

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Maire soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Ouelle tout document relatif à la fin d'emploi de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**Séance extraordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 9 décembre 2021**

QUE madame Hajar Hemdaoui soit autorisée à affecter et verser les montants requis, le cas échéant.

ADOPTÉ

4. Période de questions

5. Levée de l'assemblée

21-12-263

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 19h23.

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Pascale Pelletier
Secrétaire d'assemblée